Les « amiantés » du Tripode à Nantes doivent être reconnus !

1800 agents du Trésor, de l'INSEE, des affaires Étrangères et du restaurant administratif ont travaillé entre 1972 et 1993 dans cette tour où la présence massive d'amiante a été officiellement reconnue.

La responsabilité des employeurs publics est pleinement engagée, notamment dans la période où aucune protection des personnels n'avait été obtenue malgré les demandes répétées et écrites de la CGT depuis 1976.

Depuis l'évacuation de l'immeuble en 1993, les personnels et leurs syndicats se mobilisent pour obtenir un classement en secteur 3 (exposition intermédiaire) de l'ensemble des personnels concernés et la reconnaissance du Tripode comme site amianté.

L'intersyndicale amiante Tripode organise dans la période des initiatives d'actions qui rencontrent un fort succès auprès des personnels (occupations de plusieurs sites des finances de Nantes).

Le SNT-CGT est pleinement solidaire de ces actions et soutient les revendications des personnels et de l'intersyndicale amiante Tripode. Devant l'absence de réponse positive de la part du ministère et des directions générales concernées, le SNT-CGT interpelle solennellement la Direction Générale de la Comptabilité Publique afin que très rapidement cette situation de blocage cesse.

Le SNT-CGT soutient et soutiendra toute initiative d'action que l'intersyndicale et les personnels décideront dans les prochains jours. Le SNT-CGT appelle ses organisations locales à se mobiliser et à exprimer la solidarité des personnels du Trésor à la lutte des agents de Nantes. A l'évidence, leur combat nous concerne tous !

Montreuil le 18 avril 2007

Public: Amiante

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *